

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
24 avril 2023

Français
Original : anglais

**Trente-cinquième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Nairobi, 23–27 octobre 2023

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire du segment
préparatoire*

**Questions administratives : budget du Fonds
d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
et rapports financiers**

**Projets de budget pour 2024 et 2025 du Fonds d'affectation
spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera dans la présente note les projets de budget pour 2024 et 2025 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le Secrétariat n'a pas jugé nécessaire de présenter un projet de révision du budget approuvé pour 2023 pour les raisons suivantes :
 - a) Le Secrétariat ne prévoit pas de dépense dépassant le budget approuvé ;
 - b) Le Secrétariat prévoit d'exécuter le budget approuvé sans apporter aux activités programmées de modifications qui auraient supposé de modifier le budget correspondant ;
 - c) Si les coûts dépassent le budget approuvé pour telle ou telle activité, le Secrétariat fera en sorte que les écarts et les transferts qui en résultent entre différentes catégories de coûts ne dépassent pas 10 %, conformément à la pratique ordinaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans l'hypothèse peu probable où il serait nécessaire de transférer des fonds entre différentes catégories pour un montant dépassant 10 %, un projet de révision du budget sera présenté à une date plus proche de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Le rapport sur l'exécution du budget 2023 au 30 septembre 2023 (UNEP/OzL.Pro.35/INF/2), qui sera mis à la disposition des Parties, pour examen, à leur trente-cinquième Réunion, présentera de toute façon les dépenses en regard des budgets pour les différentes catégories de coûts.
3. Au paragraphe 10 de la décision XXXIV/24 sur les rapports financiers et les budgets du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la trente-quatrième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive de continuer à préparer des fiches descriptives pour la présentation des budgets futurs. Les fiches descriptives des budgets pour 2024 figurent dans le document UNEP/OzL.Pro.35/INF/1.

* UNEP/OzL.Pro.35/1.

4. Au paragraphe 13 de la décision XXXIV/24, les Parties ont prié la Secrétaire exécutive d'établir des budgets et programmes de travail pour 2024 et 2025 se fondant sur les besoins prévus en vue de présenter deux scénarios budgétaires, à savoir :
- a) Un scénario de croissance nominale nulle, basé sur le budget approuvé pour 2023 ;
 - b) Un scénario prenant en compte les autres ajustements qu'il est recommandé d'apporter au scénario de croissance nominale nulle et les coûts ou économies supplémentaires y afférents.
5. On trouvera à la section II de la présente note le budget correspondant à chacun des deux scénarios mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus, et à l'annexe I les budgets détaillés. Le budget pour 2024 correspondant au deuxième scénario est désigné dans la présente note comme « budget recommandé ». La section III contient une analyse du solde de trésorerie et des options de financement, et la section IV des observations finales.
6. Les projets de budget pour 2024 et 2025 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ont été examinés par le PNUE et approuvés comme étant en conformité avec le paragraphe 17 des Règles de gestion du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, comme énoncé à l'annexe II du rapport de la première Réunion des Parties.
7. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis.

II. Budgets pour 2024 et 2025

A. Projets de budget pour 2024

8. Conformément au paragraphe 13 de la décision XXXIV/24, le Secrétariat présente les deux budgets suivants pour 2024, pour examen par les Parties :
- a) Un budget à croissance nominale nulle de 5 729 665 dollars, maintenant le niveau du budget approuvé pour l'année 2023 ;
 - b) Un budget proposé de 5 852 835 dollars, qui est plus élevé de 2,1 % par rapport au budget à croissance nominale nulle.

1. Budget à croissance nominale nulle

9. Le budget à croissance nominale nulle pour 2024 maintient le niveau global du budget approuvé pour 2023, avec les ajustements suivants :
- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 34 500 dollars par rapport à 2023. Cette hausse correspond à une provision de 2 % visant à tenir compte de l'inflation. On trouvera à l'annexe II à la présente note l'organigramme et le tableau des effectifs du Secrétariat ;
 - b) Les coûts des services de conférence de 798 000 dollars pour la réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal en 2024 sont supérieurs de 68 000 dollars au budget approuvé pour la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail, qui se tiendra à Bangkok en 2023. Le lieu de la quarante-sixième réunion n'ayant pas encore été déterminé, les coûts estimés des services de conférence ont été basés sur les coûts d'une réunion similaire qui s'est tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal (Canada) en 2022 ;
 - c) Les frais de voyage du personnel du Secrétariat ont été réduits de 36 000 dollars. Cette réduction du budget implique que le Secrétariat devra peut-être réduire le nombre de réunions relatives aux travaux sur l'ozone auxquelles il participe ;
 - d) Le budget des dépenses de fonctionnement est inférieur de 51 000 dollars à celui de 2023. Le budget pour les dépenses essentielles (location de locaux et entretien du matériel) a été augmenté de 2 000 dollars par poste pour tenir compte d'éventuelles augmentations. La réduction proposée de l'allocation budgétaire pour les biens consommables, l'équipement, la couverture médiatique et les frais divers (télécommunications, fret et coûts de formation du personnel) pourrait avoir un impact négatif sur le fonctionnement du Secrétariat ;
 - e) Le budget alloué à la sensibilisation du public et à la communication a été réduit globalement de 15 500 dollars. La catégorie de coûts comprend les budgets alloués à la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, aux matériels visuels et à l'image de marque des réunions, à l'hébergement et à la maintenance du site Web et à la campagne de communication. Une allocation budgétaire supplémentaire de 2 500 dollars a toutefois été prévue

pour permettre les améliorations de base anticipées du système d'enregistrement qui pourraient s'avérer nécessaires.

10. Les catégories budgétaires suivantes restent au même niveau que dans le budget 2023 approuvé :

a) Un budget alloué aux consultants de 85 000 dollars pour le recrutement d'experts chargés d'apporter le soutien nécessaire au travail du Secrétariat pour lui permettre de répondre aux besoins des Parties ;

b) Un budget de 663 000 dollars pour la trente-sixième Réunion des Parties. En vertu de l'article 3 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal, les réunions ont lieu au siège du Secrétariat, à moins que d'autres arrangements appropriés ne soient pris par le Secrétariat en consultation avec les Parties. Par conséquent, en l'absence d'offre d'accueil de la trente-sixième Réunion des Parties, le budget de 663 000 dollars est basé sur le coût de l'organisation de la réunion à Nairobi. Les coûts afférents à la treizième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, qui se tiendra conjointement avec la trente-sixième Réunion des Parties, estimés à 252 000 dollars, sont inclus dans le budget approuvé à cet effet au titre du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne. Le budget pour la réunion conjointe sera ajusté lorsque les modalités d'accueil seront connues ;

c) Les montants inscrits au budget pour les réunions des groupes d'évaluation, du Bureau et du Comité d'application restent respectivement de 55 000, 25 000 et 125 000 dollars ;

d) Un montant de 25 000 dollars est inscrit au budget pour les frais de restauration lors des réunions susmentionnées ;

e) Un montant de 1 195 000 dollars est inscrit au budget pour soutenir la participation des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (« Parties visées à l'article 5 ») aux réunions des traités sur l'ozone.

2. Budget recommandé

11. Le budget recommandé est supérieur de 123 170 dollars (2,1 %) au budget à croissance nominale nulle, en raison des ajustements suivants :

a) Une augmentation de 36 000 dollars du budget alloué aux voyages du personnel du Secrétariat porte le niveau de cette catégorie budgétaire à celui approuvé pour 2023 ;

b) Une augmentation de 55 000 dollars, qui comprend l'augmentation de 4 000 dollars du montant alloué à la location des locaux et à l'entretien du matériel mentionnée à l'alinéa 9 d) ci-dessus, dans le budget des frais de fonctionnement porte le total de la catégorie à 181 000 dollars. Le nouveau total assurera le bon fonctionnement des opérations quotidiennes du Secrétariat et la couverture des réunions sur l'ozone ;

c) Une augmentation de 18 000 dollars du budget alloué à la sensibilisation du public et à la communication, composée de 15 000 dollars pour la valorisation de la marque et de 3 000 dollars pour la campagne de communication, porte le budget total à 58 000 dollars, soit 2 500 dollars de plus que le montant approuvé pour cette catégorie pour 2023. Le budget est destiné à la création d'une boîte à outils numérique à utiliser pour promouvoir les travaux menés au titre du Protocole de Montréal ; pour améliorer la sensibilisation grâce à des tuiles sur les médias sociaux, des photographies, des illustrations, des prospectus, des dépliants et des infographies destinés à des films et à des articles ; pour contribuer à une campagne de communication concertée sur les médias sociaux et à la promotion d'une identité visuelle afin d'alimenter la croissance naturelle du nombre d'abonnés aux comptes du Secrétariat sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn et Instagram) ; pour améliorer la connaissance de la protection de la couche d'ozone dans le grand public ; pour poursuivre les efforts visant à faire connaître la plateforme éducative du Secrétariat ;

d) Compte tenu des points a) à c) ci-dessus, les dépenses d'appui aux programmes connaissent une augmentation correspondante de 14 170 dollars.

3. Activités supplémentaires financées par le solde de trésorerie

12. Conformément aux alinéas 9 e) et 11 c) ci-dessus :

a) Un budget de 40 000 dollars est proposé pour l'amélioration des outils numériques existants, y compris les modernisations qu'exige l'évolution technologique ou la maintenance et l'hébergement d'applications mobiles pour les réunions. On trouvera à la section B de l'annexe V

au document UNEP/OzL.Pro.35/5 une description des divers outils numériques et de leur état depuis 2018 ;

b) Un budget de 160 000 dollars est demandé pour les éléments suivants de la campagne de communication :

- i) Matériel pour l'enseignement supérieur (phase III) à intégrer dans le portail éducatif¹, conçu pour être utilisé au niveau du premier cycle universitaire ;
- ii) Début de l'élaboration de vidéos documentant les réalisations des traités sur l'ozone pour trois anniversaires importants à venir : le quarantième anniversaire de la Convention de Vienne, en 2025 ; le dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, en 2026 ; le quarantième anniversaire du Protocole de Montréal, en 2027. Les vidéos seront également raccourcies et adaptées pour être utilisées dans les médias sociaux de masse et dans le cadre d'activités de sensibilisation plus générales ;
- iii) Traduction éventuelle du matériel du portail éducatif dans d'autres langues officielles de l'ONU.

4. Résumé

13. On trouvera au tableau 1 un résumé de chacun des budgets pour 2024 correspondant à chacun des deux scénarios budgétaires, y compris les activités supplémentaires demandées et devant être financées par le solde de trésorerie.

Tableau 1

Résumé des budgets pour 2024 correspondant à chacun des deux scénarios budgétaires

(en dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Budget, dépenses d'appui aux programmes comprises	5 729 665	5 852 835
Activités supplémentaires, dépenses d'appui aux programmes comprises	226 000	226 000
Total	5 955 665	6 078 835

B. Budgets pour 2025

14. Le Secrétariat ne présente qu'un seul scénario budgétaire pour l'année 2025, correspondant au scénario de croissance nominale nulle, d'un montant de 5 729 665 dollars, soit le même niveau que le budget approuvé pour 2023 et le budget de croissance nominale nulle pour l'année 2024.

15. Le Secrétariat n'a pas envisagé de présenter un deuxième scénario car le niveau du budget approuvé pour 2023 suffira à couvrir les coûts des éléments budgétisés pour l'année 2025. L'augmentation prévue des dépenses de personnel due à l'inflation sera couverte par une réduction des coûts des services de conférence, qui a été estimée.

16. Les montants relatifs à chaque ligne budgétaire sont les mêmes que pour le budget correspondant au scénario de croissance nominale nulle pour 2024, sauf pour les rubriques suivantes :

- a) Les traitements, indemnités et prestations des fonctionnaires ont été augmentés de 35 200 dollars pour tenir compte de l'inflation ;
- b) Le budget pour les services de conférence est en baisse nette de 144 000 dollars, pour les raisons suivantes :
 - i) Le budget de 650 000 dollars pour la réunion du Groupe de travail à composition non limitée de 2025 est inférieur de 148 000 dollars par rapport à 2024. Les estimations de coûts sont basées sur les estimations pour la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail et les réunions associées qui se tiendront à Bangkok en 2023 ;

¹ Reset Earth Education Resources, disponible (en anglais) à l'adresse <https://ozone.unep.org/reset-earth-education-resources>.

ii) Les estimations pour la trente-septième Réunion des Parties sont basées sur l'hypothèse qu'en l'absence de toute offre des Parties d'accueillir la réunion, celle-ci se tiendra à Nairobi conformément à l'article 3 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal. Le budget prévisionnel, d'un montant de 667 000 dollars, est supérieur de 4 000 dollars aux estimations relatives à la trente-sixième Réunion des Parties, car il tient compte de l'inflation ;

c) Le budget alloué aux voyages du personnel du Secrétariat est plus élevé de 36 000 dollars, ce qui permettra de maintenir un montant pour cette rubrique de 195 000 dollars, niveau qui a été approuvé annuellement à cette fin depuis 2019 ;

d) Le budget de fonctionnement est supérieur de 55 000 dollars, ce qui le place au même niveau que celui proposé dans le budget recommandé pour 2024 (voir alinéa b) du paragraphe 11 ci-dessus) ;

e) Le budget alloué à la catégorie communication et sensibilisation du public est supérieur de 17 800 dollars, ce qui le place à peu près au même niveau que celui recommandé pour 2024 (voir alinéa c) du paragraphe 11 ci-dessus).

1. Activités supplémentaires financées par le solde de trésorerie

17. Pour les améliorations nécessaires des outils numériques qui sont prévues mais qui ne peuvent pas encore être précisées, le Secrétariat demande un financement de 40 000 dollars.

18. Pour poursuivre le travail sur les vidéos sur les réalisations du Protocole de Montréal (voir alinéa b) du paragraphe 12 ci-dessus), le Secrétariat demande 100 000 dollars.

2. Résumé

19. On trouvera au tableau 2 un résumé du budget pour 2025, y compris les activités supplémentaires demandées et devant être financées par le solde de trésorerie.

Tableau 2
Résumé du budget pour 2025
(en dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Scénario de croissance nominale nulle (recommandé)</i>
Budget, dépenses d'appui aux programmes comprises	5 729 665
Activités supplémentaires, dépenses d'appui aux programmes comprises	158 200
Total	5 887 865

III. Prévisions du solde de trésorerie et options de financement pour l'année 2024

20. Le solde de trésorerie au 31 décembre 2022 était de 9 717 762 dollars, contre une prévision de 9 232 039 dollars, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro.34/4. En 2022, les contributions reçues se sont élevées à 3 236 653 dollars, tandis que le montant approuvé était de 2 597 681 dollars. Sur la base des contributions reçues au cours des trois dernières années, le Secrétariat compte recevoir 100 % des contributions approuvées pour 2023 (3 170 390 dollars), bien que les recettes puissent inclure des contributions non acquittées au titre d'années antérieures. En conséquence, et en estimant les dépenses à 80 % du budget approuvé pour 2023, le Secrétariat prévoit un solde de trésorerie de 7 979 432 dollars au 31 décembre 2023, comme indiqué au tableau 3.

Tableau 3
Prévisions des recettes et des dépenses et du solde de trésorerie en 2023
(en dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Solde de trésorerie au 31 décembre 2022	9 717 762
Plus : recettes estimatives en 2023	3 170 390
Moins : dépenses estimatives en 2023	4 908 720
Solde de trésorerie estimatif au 31 décembre 2023	7 979 432

21. L'annexe III présente le barème des contributions des Parties selon les quatre options de financement suivantes pour le budget 2024 (voir également le tableau 4) :

- a) Option 1 : les contributions sont au même niveau qu'en 2021, à savoir 3 743 099 dollars, montant qui tient compte des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les activités prévues pour 2020 ;
- b) Option 2 : les contributions sont au même niveau qu'en 2022, à savoir 2 597 681 dollars, montant qui tient compte des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les activités prévues pour 2021 ;
- c) Option 3 : les contributions sont au même niveau qu'en 2023, à savoir 3 170 390 dollars, montant qui tient compte des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les activités prévues pour 2020 et 2021 et correspond à la moyenne des options 1 et 2 ;
- d) Option 4 : les contributions sont au niveau des budgets pour les deux scénarios pour 2024, à savoir 5 729 665 dollars pour le scénario de croissance nominale nulle et 5 852 835 dollars pour le scénario recommandé.

Tableau 4
Options de financement pour 2024

(en dollars des États-Unis)

<i>Scénarios budgétaires</i>	<i>Budget</i>	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 4</i>
Croissance nominale nulle	5 729 665	3 743 099	2 597 681	3 170 390	5 729 665
Recommandé	5 852 835	3 743 099	2 597 681	3 170 390	5 852 835

22. On trouvera également à l'annexe III le barème des contributions pour 2025 pour le seul scénario budgétaire présenté plus haut à la section II.B. Étant donné que la réunion des Parties se bornera à prendre note du budget pour 2025, aucune option de financement n'est proposée pour examen.

23. On trouvera au tableau 5 les prévisions du solde de trésorerie à la fin 2024 pour les quatre options de financement. Les chiffres sont fondés sur les hypothèses suivantes :

- a) Pour les options 1, 2 et 3, les contributions seront reçues à 100 % du montant approuvé, bien que les montants reçus puissent inclure des paiements correspondant à des arriérés de contributions au titre d'années antérieures ;
- b) Pour l'option 4, les contributions seront reçues à 80 % du montant approuvé ;
- c) Le budget sera exécuté à 80 %.

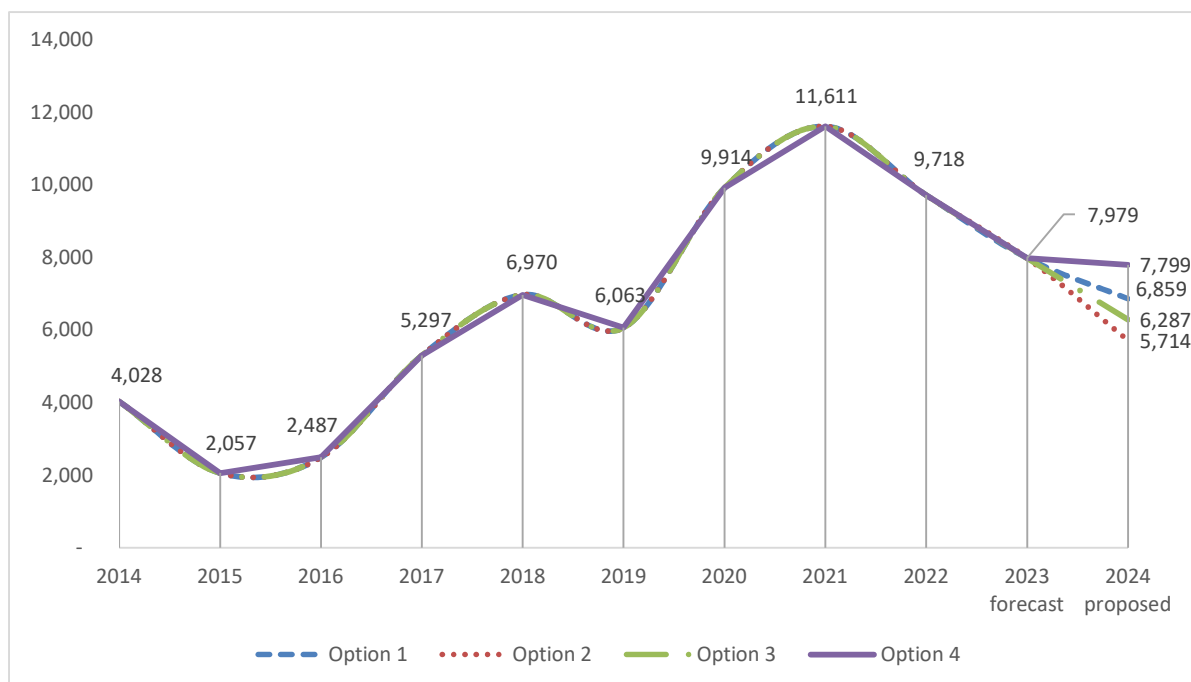
Tableau 5
Prévisions du solde de trésorerie à la fin de l'année 2024 pour les quatre options de financement

(en dollars des États-Unis)

<i>Scénarios budgétaires pour 2024</i>	<i>Option 1</i>		<i>Option 2</i>		<i>Option 3</i>		<i>Option 4</i>	
	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Prévisions du solde de trésorerie au 31 décembre 2023	7 979 432	7 979 432	7 979 432	7 979 432	7 979 432	7 979 432	7 979 432	7 979 432
Plus : contributions	3 743 099	3 743 099	2 597 681	2 597 681	3 170 390	3 170 390	4 583 732	4 682 268
Moins : dépenses à 80 % du budget	4 764 532	4 863 068	4 764 532	4 863 068	4 764 532	4 863 068	4 764 532	4 863 068
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2023	6 957 999	6 859 463	5 812 581	5 714 045	6 385 290	6 286 754	7 798 632	7 798 632

24. Le graphique ci-après illustre l'évolution du solde de trésorerie sur une période de 11 ans, de 2014 à 2024, en se fondant sur le scénario budgétaire recommandé pour 2024. Il montre que toutes les options de financement pour 2024 contribuent à une réduction du solde de trésorerie, comme demandé par les Parties.

Évolution du solde de trésorerie en fin d'exercice (en milliers de dollars des États-Unis)



IV. Observations finales

25. Pour 2024 et 2025, comme toujours, le Secrétariat a déployé des efforts concertés afin de présenter des budgets prudents. Certaines des réductions proposées pour aboutir au budget à croissance nominale nulle pour 2024 auront des incidences négatives sur le fonctionnement du Secrétariat.

26. Quatre options de financement sont soumises à l'examen des Parties. Les trois premières options correspondent aux niveaux approuvés ces dernières années, tenant compte des incidences de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des activités et des économies correspondantes. Le Secrétariat recommande l'option 1 ou 3.

27. Une note du Secrétariat sur l'exécution du budget pour 2023, l'état des contributions et le solde de trésorerie au 30 septembre 2023 sera également fournie aux Parties en temps voulu, pour examen (UNEP/OzL.Pro.35/INF/2).

Annexe I

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : projets de budget pour 2024 et 2025

Budgets détaillés pour 2024 et 2025

(en dollars des États-Unis)

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Catégorie de coûts</i>	<i>2024</i>		<i>2025</i>
		<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Scénario de croissance nominale nulle (recommandé)</i>
1100	Traitements, indemnités et prestations	1 759 000	1 759 000	1 794 700
1200	Consultants	85 000	85 000	85 000
1300	Coût des réunions			
1321	Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	798 000	798 000	650 000
1322	Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties	663 000	663 000	667 000
1323	Frais de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	55 000	55 000
1324	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000
1325	Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000
5401	Dépenses de représentation ^a	25 000	25 000	25 000
	Total partiel : Coût des réunions	1 691 000	1 691 000	1 547 000
3300	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts^b			
3301	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	350 000	350 000	350 000
3302	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et Réunions des Parties	400 000	400 000	400 000
3303	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	365 000	365 000	365 000
3304	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	15 000	15 000	15 000
3305	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	65 000	65 000	65 000
	Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts	1 195 000	1 195 000	1 195 000
1600	Voyages officiels			
1601	Frais de voyage du personnel en mission	159 000	195 000	195 000

Rubrique budgétaire	Catégorie de coûts	2024		2025
		Croissance nominale nulle	Recommandé	Scénario de croissance nominale nulle (recommandé)
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence en mission	15 000	15 000	15 000
	Total partiel : Voyages officiels	174 000	210 000	210 000
4100– 5300	Autres dépenses de fonctionnement			
4100	Matériel consommable	5 000	15 000	15 000
4200	Matériel non consommable	5 000	15 000	15 000
4300	Location de locaux	34 000	34 000	34 000
5100	Utilisation et entretien du matériel	22 000	22 000	22 000
5200	Frais d'établissement des rapports ^c	50 000	75 000	75 000
5300	Divers ^d	10 000	20 000	20 000
	Total partiel : autres dépenses de fonctionnement	126 000	181 000	181 000
5201	Sensibilisation du public et communication ^e	40 000	58 000	57 800
	Total des coûts directs	5 070 500	5 179 500	5 070 500
	Dépenses d'appui aux programmes	659 165	673 335	659 165
	Total	5 729 665	5 852 835	5 729 665
	Activités supplémentaires financées à partir du solde de trésorerie			
5404	Campagne de communication	160 000	160 000	100 000
5408	Amélioration des outils en ligne	40 000	40 000	40 000
	Total des coûts directs – activités supplémentaires	200 000	200 000	140 000
	Dépenses d'appui aux programmes	26 000	26 000	18 200
	Total – activités supplémentaires	226 000	226 000	158 200
	Total des coûts directs	5 270 500	5 379 500	5 210 500
	Dépenses d'appui aux programmes	685 165	699 335	677 365
	Total général	5 955 665	6 078 835	5 887 865

^a Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des Réunions des Parties.

^b La participation des représentants des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal est chiffrée à 5 000 dollars par représentant et par réunion, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux, auquel s'ajoutent l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU et les faux frais au départ et à l'arrivée.

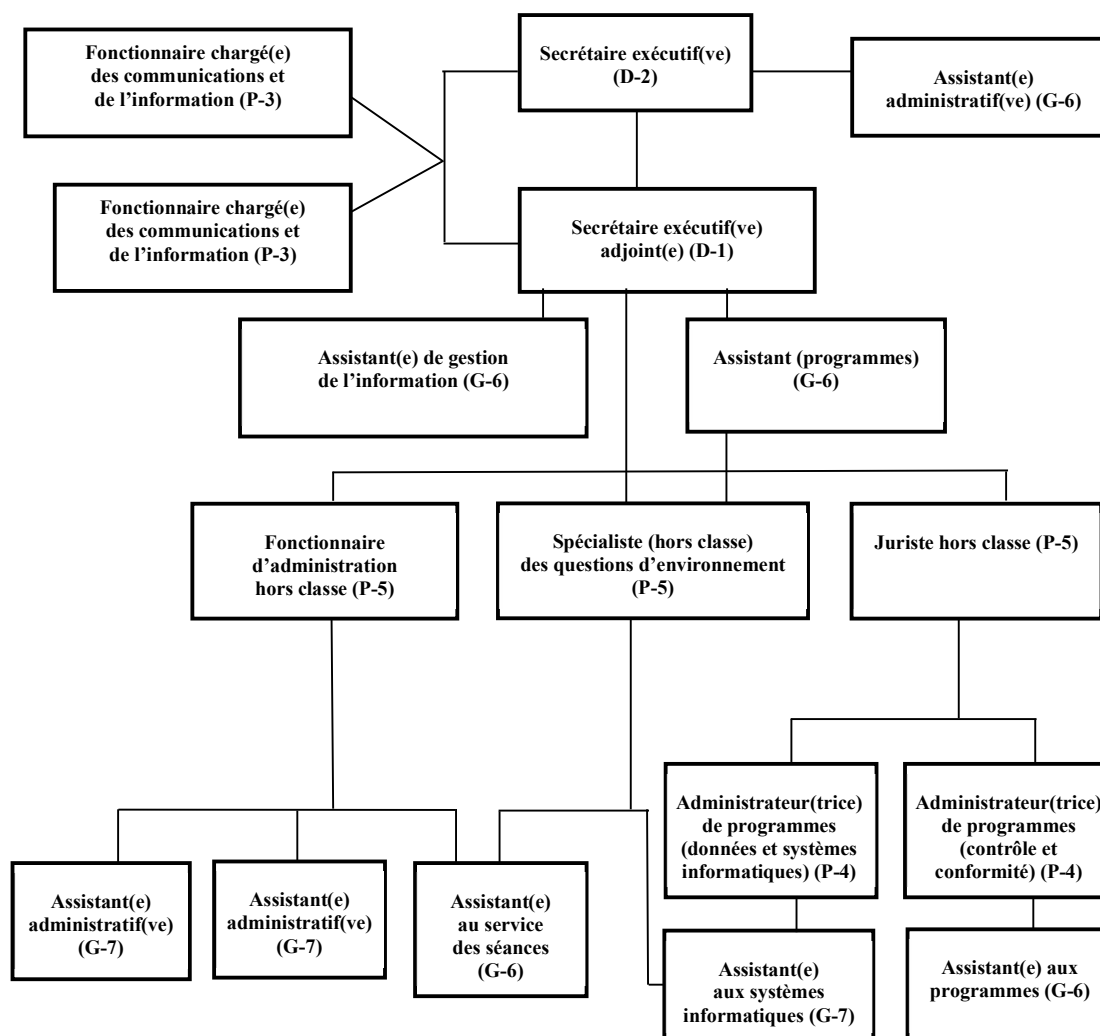
^c Cette rubrique budgétaire comprend : 1) la couverture des réunions ; 2) l'édition et la traduction de documents autres que ceux des réunions ; 3) l'établissement des rapports des groupes d'évaluation.

^d Cette rubrique budgétaire comprend : 1) les télécommunications ; 2) le fret ; 3) la formation du personnel.

^e Cette rubrique budgétaire comprend les coûts afférents aux activités suivantes : 1) la maintenance et l'hébergement du site Web et des outils Web ; 2) les campagnes de sensibilisation ; 3) les supports visuels ; 4) la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

Annexe II

Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone



Équipe dirigeante : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), juriste hors classe, spécialiste hors classe des questions d'environnement et fonctionnaire d'administration hors classe.

Équipe chargée des questions administratives et financières : fonctionnaire d'administration hors classe et tous les agents des services généraux.

Équipe chargée des questions environnementales et des groupes d'évaluation : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) et spécialiste hors classe des questions d'environnement.

Équipe chargée des questions juridiques et du respect de la conformité : juriste hors classe, administrateur(trice) de programmes (données et systèmes informatiques), administrateur(trice) de programmes (contrôle et conformité) et assistant(e) aux programmes.

Équipe chargée de l'informatique : fonctionnaire chargé(e) des communications et de l'information, administrateur(trice) informaticien(ne), administrateur(trice) de programmes (données et systèmes informatiques), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes informatiques.

Tableau d'effectifs et sources de financement*

<i>Classe</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total</i>
D-2 ^a	1	–	1
D-1 ^b	1	–	1
P-5 ^c	3	–	3
P-4 ^d	2	–	2
P-3 ^e	2	–	2
Services généraux ^f	–	8	8
Total	9	8	17

^a Financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^c Un poste de juriste hors classe entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de spécialiste hors classe des questions d'environnement financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; et un poste de fonctionnaire d'administration hors classe dont le financement est imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

^d Entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^e Un poste de fonctionnaire chargé(e) des communications et de l'information entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et un poste d'administrateur(tric) informaticien(ne) financé à hauteur de 70 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et à hauteur de 30 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

^f Trois postes (assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes informatiques) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) aux programmes) financés à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) aux programmes et assistant(e) au service des séances) entièrement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ; et un poste d'assistant(e) administratif(ve) dont le financement est entièrement imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

* Les dépenses engendrées pour le personnel endossant un rôle administratif sont analysées à la fin de chaque année et peuvent être transférées au/du budget des dépenses d'appui aux programmes, selon que de besoin, conformément au paragraphe 11 de la décision XXXIV/24 de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

Annexe III

Options envisageables pour le barème des contributions des Parties au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

(en dollars des États-Unis)

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4	
1 Afghanistan	–	–	–	–	–	–	–
2 Afrique du Sud	0,244	9 133	6 338	7 736	13 980	14 281	13 980
3 Albanie	–	–	–	–	–	–	–
4 Algérie	0,109	4 080	2 832	3 456	6 245	6 380	6 245
5 Allemagne	6,101	228 367	158 485	193 426	349 567	357 081	349 567
6 Andorre	–	–	–	–	–	–	–
7 Angola	–	–	–	–	–	–	–
8 Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–
9 Arabie saoudite	1,182	44 243	30 705	37 474	67 725	69 181	67 725
10 Argentine	0,718	26 876	18 651	22 763	41 139	42 023	41 139
11 Arménie	–	–	–	–	–	–	–
12 Australie	2,107	78 867	54 733	66 800	120 724	123 319	120 724
13 Autriche	0,678	25 378	17 612	21 495	38 847	39 682	38 847
14 Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	–	–
15 Bahamas	–	–	–	–	–	–	–
16 Bahreïn	–	–	–	–	–	–	–
17 Bangladesh	–	–	–	–	–	–	–
18 Barbade	–	–	–	–	–	–	–
19 Bélarus	–	–	–	–	–	–	–
20 Belgique	0,827	30 955	21 483	26 219	47 384	48 403	47 384
21 Belize	–	–	–	–	–	–	–
22 Bénin	–	–	–	–	–	–	–

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé	
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4		
23	Bhoutan	–	–	–	–	–	–	
24	Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–	–	–	
25	Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–	–	
26	Botswana	–	–	–	–	–	–	
27	Brésil	2,010	75 236	52 213	63 725	115 166	117 642	115 166
28	Brunéi Darussalam	–	–	–	–	–	–	–
29	Bulgarie	–	–	–	–	–	–	–
30	Burkina Faso	–	–	–	–	–	–	–
31	Burundi	–	–	–	–	–	–	–
32	Cabo Verde	–	–	–	–	–	–	–
33	Cambodge	–	–	–	–	–	–	–
34	Cameroun	–	–	–	–	–	–	–
35	Canada	2,624	98 219	68 163	83 191	150 346	153 578	150 346
36	Chili	0,419	15 684	10 884	13 284	24 007	24 523	24 007
37	Chine	15,228	569 999	395 575	482 787	872 513	891 270	872 513
38	Chypre	–	–	–	–	–	–	–
39	Colombie	0,246	9 208	6 390	7 799	14 095	14 398	14 095
40	Comores	–	–	–	–	–	–	–
41	Congo	–	–	–	–	–	–	–
42	Costa Rica	–	–	–	–	–	–	–
43	Côte d'Ivoire	–	–	–	–	–	–	–
44	Croatie	–	–	–	–	–	–	–
45	Cuba	–	–	–	–	–	–	–
46	Danemark	0,552	20 662	14 339	17 501	31 628	32 308	31 628
47	Djibouti	–	–	–	–	–	–	–
48	Dominique	–	–	–	–	–	–	–
49	Égypte	0,139	5 203	3 611	4 407	7 964	8 135	7 964
50	El Salvador	–	–	–	–	–	–	–

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4	
51 Émirats arabes unis	0,634	23 731	16 469	20 100	36 326	37 107	36 326
52 Équateur	–	–	–	–	–	–	–
53 Érythrée	–	–	–	–	–	–	–
54 Espagne	2,130	79 728	55 331	67 529	122 042	124 665	122 042
55 Estonie	–	–	–	–	–	–	–
56 Eswatini	–	–	–	–	–	–	–
57 État de Palestine	–	–	–	–	–	–	–
58 États-Unis d'Amérique	21,958	821 910	570 399	696 154	1 258 120	1 285 166	1 258 120
59 Éthiopie	–	–	–	–	–	–	–
60 Fédération de Russie	1,863	69 734	48 395	59 064	106 744	109 038	106 744
61 Fidji	–	–	–	–	–	–	–
62 Finlande	0,416	15 571	10 806	13 189	23 835	24 348	23 835
63 France	4,311	161 365	111 986	136 676	247 006	252 316	247 006
64 Gabon	–	–	–	–	–	–	–
65 Gambie	–	–	–	–	–	–	–
66 Géorgie	–	–	–	–	–	–	–
67 Ghana	–	–	–	–	–	–	–
68 Grèce	0,324	12 128	8 417	10 272	18 564	18 963	18 564
69 Grenade	–	–	–	–	–	–	–
70 Guatemala	–	–	–	–	–	–	–
71 Guinée	–	–	–	–	–	–	–
72 Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	–	–
73 Guinée-Bissau	–	–	–	–	–	–	–
74 Guyana	–	–	–	–	–	–	–
75 Haïti	–	–	–	–	–	–	–
76 Honduras	–	–	–	–	–	–	–
77 Hongrie	0,228	8 534	5 923	7 229	13 064	13 344	13 064
78 Îles Cook	–	–	–	–	–	–	–

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4	
79 Îles Marshall	–	–	–	–	–	–	–
80 Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–
81 Inde	1,042	39 003	27 068	33 036	59 703	60 987	59 703
82 Indonésie	0,548	20 512	14 235	17 374	31 399	32 074	31 399
83 Iran (République islamique d')	0,370	13 850	9 611	11 730	21 200	21 656	21 200
84 Iraq	0,128	4 791	3 325	4 058	7 334	7 492	7 334
85 Irlande	0,438	16 395	11 378	13 886	25 096	25 635	25 096
86 Islande	–	–	–	–	–	–	–
87 Israël	0,560	20 961	14 547	17 754	32 086	32 776	32 086
88 Italie	3,184	119 180	82 710	100 945	182 433	186 354	182 433
89 Jamaïque	–	–	–	–	–	–	–
90 Japon	8,019	300 159	208 308	254 234	459 462	469 339	459 462
91 Jordanie	–	–	–	–	–	–	–
92 Kazakhstan	0,133	4 978	3 455	4 217	7 621	7 784	7 621
93 Kenya	–	–	–	–	–	–	–
94 Kirghizistan	–	–	–	–	–	–	–
95 Kiribati	–	–	–	–	–	–	–
96 Koweït	0,234	8 759	6 079	7 419	13 407	13 696	13 407
97 Lesotho	–	–	–	–	–	–	–
98 Lettonie	–	–	–	–	–	–	–
99 Liban	–	–	–	–	–	–	–
100 Libéria	–	–	–	–	–	–	–
101 Libye	–	–	–	–	–	–	–
102 Liechtenstein	–	–	–	–	–	–	–
103 Lituanie	–	–	–	–	–	–	–
104 Luxembourg	–	–	–	–	–	–	–
105 Macédoine du Nord	–	–	–	–	–	–	–
106 Madagascar	–	–	–	–	–	–	–

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4	
107 Malaisie	0,347	12 989	9 014	11 001	19 882	20 309	19 882
108 Malawi	–	–	–	–	–	–	–
109 Maldives	–	–	–	–	–	–	–
110 Mali	–	–	–	–	–	–	–
111 Malte	–	–	–	–	–	–	–
112 Maroc	–	–	–	–	–	–	–
113 Maurice	–	–	–	–	–	–	–
114 Mauritanie	–	–	–	–	–	–	–
115 Mexique	1,219	45 628	31 666	38 647	69 845	71 346	69 845
116 Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–	–	–	–
117 Monaco	–	–	–	–	–	–	–
118 Mongolie	–	–	–	–	–	–	–
119 Monténégro	–	–	–	–	–	–	–
120 Mozambique	–	–	–	–	–	–	–
121 Myanmar	–	–	–	–	–	–	–
122 Namibie	–	–	–	–	–	–	–
123 Nauru	–	–	–	–	–	–	–
124 Népal	–	–	–	–	–	–	–
125 Nicaragua	–	–	–	–	–	–	–
126 Niger	–	–	–	–	–	–	–
127 Nigéria	0,182	6 812	4 728	5 770	10 428	10 652	10 428
128 Nioué	–	–	–	–	–	–	–
129 Norvège	0,678	25 378	17 612	21 495	38 847	39 682	38 847
130 Nouvelle-Zélande	0,308	11 529	8 001	9 765	17 647	18 027	17 647
131 Oman	0,111	4 155	2 883	3 519	6 360	6 497	6 360
132 Ouganda	–	–	–	–	–	–	–
133 Ouzbékistan	–	–	–	–	–	–	–
134 Pakistan	0,114	4 267	2 961	3 614	6 532	6 672	6 532

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4	
135 Palaos	–	–	–	–	–	–	–
136 Panama	–	–	–	–	–	–	–
137 Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	–	–	–
138 Paraguay	–	–	–	–	–	–	–
139 Pays-Bas (Royaume des)	1,375	51 468	35 718	43 593	78 783	80 476	78 783
140 Pérou	0,163	6 101	4 234	5 168	9 339	9 540	9 339
141 Philippines	0,212	7 935	5 507	6 721	12 147	12 408	12 147
142 Pologne	0,836	31 292	21 717	26 504	47 900	48 930	47 900
143 Portugal	0,352	13 176	9 144	11 160	20 168	20 602	20 168
144 Qatar	0,269	10 069	6 988	8 528	15 413	15 744	15 413
145 République arabe syrienne	–	–	–	–	–	–	–
146 République centrafricaine	–	–	–	–	–	–	–
147 République de Corée	2,570	96 198	66 760	81 479	147 252	150 418	147 252
148 République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	–	–
149 République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–	–	–
150 République de Moldova	–	–	–	–	–	–	–
151 République dominicaine	–	–	–	–	–	–	–
152 République populaire démocratique de Corée	–	–	–	–	–	–	–
153 République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–
154 Roumanie	0,311	11 641	8 079	9 860	17 819	18 202	17 819
155 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,368	163 499	113 467	138 483	250 272	255 652	250 272
156 Rwanda	–	–	–	–	–	–	–
157 Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–	–
158 Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–	–	–
159 Saint-Marin	–	–	–	–	–	–	–
160 Saint-Siège	–	–	–	–	–	–	–

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé	
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4		
161	Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–	–	–	
162	Samoa	–	–	–	–	–	–	
163	Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	
164	Sénégal	–	–	–	–	–	–	
165	Serbie	–	–	–	–	–	–	
166	Seychelles	–	–	–	–	–	–	
167	Sierra Leone	–	–	–	–	–	–	
168	Singapour	0,503	18 828	13 066	15 947	28 820	29 440	28 820
169	Slovaquie	0,155	5 802	4 026	4 914	8 881	9 072	8 881
170	Slovénie	–	–	–	–	–	–	–
171	Somalie	–	–	–	–	–	–	–
172	Soudan	–	–	–	–	–	–	–
173	Soudan du Sud	–	–	–	–	–	–	–
174	Sri Lanka	–	–	–	–	–	–	–
175	Suède	0,870	32 565	22 600	27 582	49 848	50 920	49 848
176	Suisse	1,132	42 372	29 406	35 889	64 860	66 254	64 860
177	Suriname	–	–	–	–	–	–	–
178	Tadjikistan	–	–	–	–	–	–	–
179	Tchad	–	–	–	–	–	–	–
180	Tchéquie	0,339	12 689	8 806	10 748	19 424	19 841	19 424
181	Thaïlande	0,367	13 737	9 534	11 635	21 028	21 480	21 028
182	Timor-Leste	–	–	–	–	–	–	–
183	Togo	–	–	–	–	–	–	–
184	Tonga	–	–	–	–	–	–	–
185	Trinité-et-Tobago	–	–	–	–	–	–	–
186	Tunisie	–	–	–	–	–	–	–
187	Türkiye	0,844	31 592	21 924	26 758	48 358	49 398	48 358
188	Turkménistan	–	–	–	–	–	–	–

Nom de la Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 % ^a	Contributions pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé			Contributions des Parties pour 2024 selon le budget à croissance nominale nulle	Contributions des Parties pour 2024 selon le budget recommandé	Contributions des Parties pour 2025 selon le budget à croissance nominale nulle et le budget recommandé
		Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 4	
189 Tuvalu	–	–	–	–	–	–	–
190 Ukraine	–	–	–	–	–	–	–
191 Union européenne	2,496	93 428	64 838	79 133	143 013	146 087	143 013
192 Uruguay	–	–	–	–	–	–	–
193 Vanuatu	–	–	–	–	–	–	–
194 Venezuela (République bolivarienne du)	0,175	6 550	4 546	5 548	10 027	10 242	10 027
195 Viet Nam	–	–	–	–	–	–	–
196 Yémen	–	–	–	–	–	–	–
197 Zambie	–	–	–	–	–	–	–
198 Zimbabwe	–	–	–	–	–	–	–
Total	100,000	3 743 099	2 597 681	3 170 390	5 729 665	5 852 835	5 729 665

^a La résolution 76/238 de l'Assemblée générale sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies prévoit un taux de contribution maximum de 22 % pour la période 2022–2024.